

# Parmi les innovations de la prière de *tarawih*

Shaikh Salih Ibn Ghânim As-Sadlân

Dans son excellent livre *Salât Al-Jama'a*, shaikh Sadlân expose quelques innovations courantes pendant la prière de *tarawih*. Nous en rapportons quelques unes, sans citer celles qui ne sont pas répandues chez nous.

1°) Parmi les innovations répandues dans de nombreux pays, la parole :

« Ô vous qui êtes présents priez sur le prophète élu » (*Sallu ya hadhar 'ala an-nabi al-mukhtar*) ou la parole « la prière de la nuit, qu'Allah vous récompense » (*Salat al-qyam athabakumullah*). Le fait de faire le tahlîl, le takbîr, la prière sur le prophète à voix haute toutes les deux raka'at.

2°) Lire le Qur'an en chantant (al-hân wa tatrîb) :

Ce qui signifie allonger exagérément les allongements et transformer les voyelles en lettres (comme font les muezzins lors d'appel à la prière)

Exemple :

« Allah, ah, ah ah u akbar » cela transforme une voyelle en lettre et c'est interdit.

L'imam Malik dit :

« je n'aime pas que l'on récite en chantant, pendant Ramadhan et en dehors, car cela ressemble à la musique et amène à se moquer du Qur'an ».

Abu Dhar rapporte :

« J'ai entendu le prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) mettre en garde sa communauté contre des gens qui prendront le Qur'an comme de la musique, et ils feront avancer un homme pour qu'il les dirige dans la prière, il ne sera pas le plus savant d'entre eux mais celui qui chante le mieux ».

En faisant cela, ils ne cherchent pas à comprendre les sens du Qur'an, les ordres et interdictions, les promesses et les avertissements, les exemples (des peuples précédents) l'application des règles... Tout ce qu'ils cherchent c'est la douceur de la musique, la vibration de la voix, comme Allah dit en blâmant Quraysh :

**« Leur prière auprès de la maison Sacrée n'est que sifflements et battements de mains ».**

Le Qur'an a été révélé pour qu'on médite sur ses versets et comprenne ses sens, Allah dit :

**« Un Livre béni que Nous t'avons révélé, afin qu'ils méditent sur ses versets ».**

Il est interdit qu'il soit récité en chantant, d'une manière qui ressemble à la musique, car cela empêche le (vrai) recueillement et diminue la crainte.

3°) L'imitation de certains lecteurs.

Si bien que sa préoccupation principale est d'embellir sa voix (afin de ressembler à ce lecteur connu) et d'attirer les gens vers lui.

L'utilisation de micros et haut-parleurs afin d'attirer les pilleurs dans cette mosquée. Si bien que les gens s'y pressent et qu'ils parcourent longues distances afin de pouvoir y prier, délaissant leurs mosquées et la prière avec leurs voisins et les gens de leurs quartiers.

4°) Les pleurs et le recueillement forcés (exagérés) pendant la récitation.

Parmi les choses étonnantes qui se répandent dans les mosquées sont les pleurs des imams et des pilleurs derrière lui, au point que certains pleurent juste en entendant la voix de l'imam, même s'il ne sait pas ce qui est récité. Tout cela fait partie des ruses de shaytan (le shaikh n'interdit pas les pleurs dans la prière, mais il met en garde contre ces pleurs qui ressemblent aux lamentations, où l'on entend les pleurs, alors que les salafs rapportent que les gens pleuraient parfois dans les rangs sans que leur voisin ne le sache).

5°) Se déplacer pour les mosquées pendant ramadhan.

Si les musulmans réfléchissaient à ce que cela implique comme choses mauvaises et comme délaissement de bonnes choses, une seule de ces raisons leur suffirait.

Parmi lesquelles :

\* certains vont dans des mosquées très éloignées perdant ainsi beaucoup de temps qu'il aurait pu consacrer à se rendre tôt dans sa mosquée, à être au premier rang, cela aurait meilleur pour lui.

\* (Comme tous se rendent au même endroit), il y a de la foule, et il peut lui arriver des choses (mauvaises) ou être en retard pour la prière.

\* En faisant cela il perd l'occasion de rencontrer ses voisins et les gens de sa mosquée.

\* En se réunissant dans une seule mosquée, cela peut amener l'ostentation et atteindre même l'imam qui voit tous ces gens se rassembler autour de lui.

L'imam Ibnul-Qayim a rappelé parmi les preuves de la règle qui dit :

« qu'il faut interdire toutes les choses qui peuvent amener à quelque chose d'illicite même si cette chose est permise en soi »

il dit : « point 54 : « le Législateur a interdit à l'homme de délaissier la mosquée proche de lui pour se rendre à une autre, comme il est rapporté du prophète » :

« **Priez dans la mosquée qui vous est proche et ne la délaissiez pas pour une autre plus éloignée** ».

L'imam Ibnul-Qayim dit aussi dans *Al-'Ilâm* :

« Cela pour empêcher de s'éloigner des mosquées proches et préserver l'imam, mais si cet imam ne complète pas la prière ou est connu pour ses innovations ou sa perversité, alors il n'y a aucun mal à prier plus loin ».

Muhammad ibn Bahr rapporte :

J'ai vu Abu 'Abdillah (l'imam Ahmad) pendant le mois de Ramadan, et Fadhl ibn Ziyad est venu et il a prié devant l'imam Ahmad la prière de *tarawih*, et il avait une très belle voix. Alors les gens se sont rassemblés au point que la mosquée soit pleine.

Alors l'imam Ahmad est sorti, il a monté les escaliers de la mosquée et il a regardé cet attroupement en disant :

« qu'est ce que cela ?! Vous laissez vos mosquées pour d'autres... celui qui est voisin d'une mosquée doit y prier. »

Al-Hafidh Ibn Kathir dit :

« Ce qui est voulu par la législation est l'embellissement de la voix dans la méditation du Qur'an, sa compréhension, la concentration, le recueillement, la soumission et l'obéissance. Quant aux voix des chansons innovées, qui sont là pour l'amusement et suivent les règles de la musique, le Qur'an en est loin et il est trop majestueux et important pour être récité ainsi. »

6°) L'invocation de la fin de la récitation du Qur'an dans la prière.

Certains imams exagèrent en cela, et écrivent des invocations comme des chansons ou de la prose, en pleurant, faisant pleurer, se recueillant, changeant leur voix d'une manière qui n'était pas la leur dans la récitation du Qur'an qui si il avait été révélé sur une montagne elle se serait effondrée par crainte d'Allah (c'est-à-dire que tout ce qu'ils font comme pleurs et crainte dans la *du'a* ils ne le font pas en lisant le Qur'an) alors qu'il n'y a aucune preuve authentique sur le fait de faire *du'a* à la fin de la récitation du Qur'an dans la prière, ni du prophète (*salallahu' alayhi wasalam*), ni des califes bien guidés.

Ils ont pris cela des actes des salafs qui le faisaient en dehors la prière, et du fait que l'on peut invoquer de manière générale...

(En plus) ces invocations sont très longues, alors que s'ils avaient fait dans la prière quelques invocations courtes et générales et qu'ils avaient invoquaient en dehors de la prière comme l'ont fait certains salafs cela aurait été mieux.

Encore qu'il est meilleur de laisser ces deux choses et de rester sur ce sur quoi étaient les salafs de cette communauté parmi les compagnons et ceux qui les ont suivi dans l'excellence.

Source : *Salât Al-Jamâ'a : hukmuha wa ahkâmûha* (p.86-92)  
Traduit par les salafis de l'Est